celle du trône même, ne peut être réalifée que par leurs fecours, & par des efforts immenses de leur part.

Cet objet doit donc, de toute nécessité, ainsi que par toutes les obligations de la faine politique & par celles des fentimens honnêtes (les feuls qui puissent animer des princes illustres) être traité directement avec les cours qui combattent les ennemis de votre roi.

Une affaire aussi importante, & qui embrasse des relations politiques aussi étendues & aussi combinées, ne peut être terminée avec esset, ni même avec avantage par une seule ville, respectable à la vérité à toutes sortes de titres, mais qui est, pour le moment, non-seulement isolée du reste de la France, mais ayant contracté pour l'intérêt du royaume, comme pour son propre faint, des relations récentes & sacrées avec une autre pussifiance.

Il est évident dans tous les cas, que les ministres de S. M. B. doivent être absolument incompétens pour décider sur ces objets, sans avoir spécialement confulté leur cour, & obtenu des pouvoirs directs.

Tout ce qu'ils pourront faire pour feconder le zele louable des habitans de Toulon, fera de foumettre fans délai cette matiere intéressante à la fagesse à aux sumieres de S. M. & d'attendre ses ordres.

Jusqu'alors, ne nous trouvant point autorifés à compromettre S. M. sur la question de la régence, nous pouyons encore moins consentir à la proposition qui a été faite, d'appeller M. le comte de Provence à Toulon, pour y exercer les sonctions de régent, parce que ce seroit destituer S. M. B. avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui a été derniérement confiée à Toulon.

Ces raifons ne nous obligent cependant point de nous oppofer au defir que pourroient avoir les habitans de cette ville, de porter leurs hommages aux pieds de ce prince, & de lui exprimer tous les vœux que doivent inspirer ses vertus personnelles, ou que peuvent réclamer les droits de sa naissance...

Réponse de don Juan de Langara.

"Meflieurs, j'ai vu avec le plus grand plaifir, & la plus parfaite farisfaction, par la Lettre que vous m'avez écrite, les loyaux fentimens que manifestent les Toulonnois, par l'organe de leurs fections, de ge-